

223C1634
FR0000121634-OP014-R01

16 octobre 2023

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

<p>COLAS</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Complément à D&I 223C1454 du 20 septembre 2023

1. Le 16 octobre 2023, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société COLAS, en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 20 septembre 2023, par Portzamparc (groupe BNP Paribas), agissant pour le compte de la société anonyme Bouygues, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Ledouble, représenté par M. Olivier Cretté et Mme Stéphanie Guillaumin, mandaté, le 28 août 2023, par le conseil d'administration de la société COLAS (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° et 4°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société COLAS en date du 13 octobre 2023, en application des dispositions de 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.